

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre aux Essarts-le-Roi (le quorum non atteint) et du 18 décembre 2017 à Chevreuse

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- Mme MOLIN Bazoches-sur-Guyonne
- M. POUPART Bonnelles
- Mme GONTHIER CC Cœur d'Yvelines
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULLOT Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- Mme PERRAUD-MENU Galluis
- Mme MEYER Gambais
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. PESCHEUX Gometz-la-Ville
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. QUERARD La Celle-les-Bordes
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- M. ALISSE Lévis-Saint-Nom
- M. CANAL Longvilliers
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- Mme DOUCET-PREVOT Méré
- Mme METREAU Montfort-L'Amaury
- M. BODIN Raizeux
- M. PIQUET Rambouillet
- Mme MERELLE Rochefort-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. VERCROYSE Saint-Forget
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- Mme VACHER Saint-Rémy-L'Honoré
- M. CABOCEL Senlisse
- M. POULON Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. REINAUD (Dampierre-en-Yvelines), M. FASOLIN (Gif-sur-Yvette), Mme GIOBELLINA (UAP), M. LUBRANESKI (Les Molières).

PNR : MMES LE LAGADEC, DUC, DUMAZEAU, LECA, MANOUVRIER, MONTET, TISSERONT et MM BARONE, HARDY, PERRIN, POUZERGUES et STEPHAN.

Absents excusés :

- M. FEYT Boullay-les-Troux
- M. BOUCHER Bullion
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. DEBONNE Communauté Paris Saclay
- Mme ARNOULD Chevreuse
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- Mme MONNERAT Courson-Monteloup
- M. DESSAUX Forges-les-Bains
- Mme ANSART Forges-les-Bains
- M. JACQUEMARD Gometz-la-Ville
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- Mme GUERLAIN Montfort-L'Amaury
- M. BEAL Office National des Forêts
- M. GERVAIS Chambre de Métiers et de l'Artisanat 91

Pouvoirs :

M. FEYT	à	M. PELLETIER
Mme AUBERT	à	M. VANDEWALLE
Mme ROSETTI	à	M. POUPART
Mme DARMON	à	M. GUEGUEN

Le quorum n'est pas atteint mais les points proposés à l'ordre du jour sont toutefois présentés et débattus par les membres du comité.

Une nouvelle convocation est envoyée le 13 décembre 2017 pour un Comité Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 18 décembre 2017 à 16h à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative :

- M. POUPART Bonnelles
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- M. EZAT Clairefontaine-en-Yvelines

Ainsi que : M. GERVAIS (Chambre de Métiers et d'Artisanat de l'Essonne)

Absents excusés :

- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. BODIN Raizeux
- M. BEAL Office National des Forets

Pouvoirs :

- Mme ROSETTI à M. VANDEWALLE

1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 19 septembre 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modification des statuts du Parc pour GEMAPI

Modifications proposées :

Article 3 : ajout des Territoires d'exercice de la gestion du grand cycle de l'eau

Le périmètre géographique d'intervention du Syndicat Mixte au titre de l'article 4 (objet "Gestion du grand cycle de l'eau") des présents statuts est défini par les délibérations des EPCI membres du Syndicat transférant l'exercice des missions de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI. Une délibération du Comité syndical valide ce périmètre géographique.

Article 4 Objet du syndicat mixte, ajout des éléments suivants :

Le Syndicat Mixte assure, pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le souhaitent, tout ou partie de la gestion du grand cycle de l'eau sur tout ou partie des bassins versants du territoire classé, le cas échéant étendu aux communes voisines pour garantir la cohérence des bassins versants. Sur la base de l'article L211-7 du Code de l'environnement, il intervient dans la limite des compétences qui lui ont été transférées ou déléguées par ses membres pour porter toutes actions et opérations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence sur les bassins versants de l'Yvette, de la Rémarde, des trois rivières, de la Vesgres et de la Mauldre :

Relevant de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) :

- *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;*
- *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;*
- *La défense contre les inondations et contre la mer ;*
- *La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.*

Relevant des missions complémentaires liées au grand cycle de l'eau (hors GEMAPI) :

- *La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à gérer les eaux de ruissellement et l'érosion des sols pouvant impacter la ressource en eau et les milieux aquatiques en milieu non urbain ;*

- *La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau ;*
- *La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines, ainsi que la mise en place et l'exploitation de dispositifs de suivi de ces ressources en eau, des milieux aquatiques et des milieux annexes du bassin versant dans le cadre de programmes portés par la structure ;*
- *L'animation, la sensibilisation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.*

Les missions de la compétence GEMAPI sont exercées, soit dans le cadre d'un transfert de compétence par les EPCI à fiscalité propre du bassin versant concerné, soit par convention de délégation avec les EPCI-FP qui souhaitent ne pas être dessaisis juridiquement de la compétence GEMAPI.

Les missions complémentaires liées au grand cycle de l'eau (hors GEMAPI) sont exercées, soit par transfert de compétence par les EPCI, soit directement par le Syndicat Mixte.

Une délibération des EPCI précise la portée des compétences GEMAPI et hors GEMAPI par renvoi à une nomenclature technique des actions et opérations à mener, intitulée Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE).

Une délibération du Comité syndical valide les contours matériels des compétences GEMAPI et hors GEMAPI liées au grand cycle de l'eau et leur portée par renvoi au même Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE).

Pour cet objet, le syndicat intervient dans le strict respect des droits et obligations reconnus par la loi :

- *aux propriétaires riverains notamment pour l'entretien des cours d'eau non domaniaux (C. Env. art. L215-14),*
- *au Maire (CGCT, art. L. 2212-2 5° relatif à son pouvoir de police),*
- *au Préfet du département (C. Env. art. L. 215-7 ; art. L. 214-1 et suivants),*
- *à l'Agence de l'eau (C. Env. art. L. 211-7-1, art. L.213-8-1).*

Les membres du Comité, à l'unanimité, approuvent l'ajout de ces textes aux articles 3 et 4 des statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Cette modification conduit à affirmer de façon beaucoup plus nette la qualification du Parc naturel pour exercer les compétences GEMAPI.

Il est convenu avec chaque intercommunalité qui a voté ou s'apprête à voter en décembre 2017 la prise de compétence GEMAPI que le Parc - par le biais de conventions bilatérales - poursuive dans un cadre législatif révisé en cette fin décembre, l'exercice des missions d'entretien et de restauration des milieux aquatiques et des zones humides qu'il réalisait jusqu'alors dans le cadre soit de déclarations d'intérêt général pluriannuelles, soit dans le cadre de délégations de maîtrise d'ouvrage ponctuelles.

Le Président ajoute que le Parc a deux ans pour stabiliser son mode d'intervention dans un cadre législatif qui sera peut-être amené à évoluer.

Monsieur Pelletier, maire de Milon la Chapelle rappelle à cette occasion à quel point il est satisfait de la maîtrise d'ouvrage prise par le Parc pour lutter contre des ruissellements dans la forêt de la Madeleine qui avaient conduit en 2007 à des inondations de plusieurs maisons de son village. Ces travaux se sont révélés particulièrement efficaces et fondés sur des calculs très judicieux lors de l'épisode de crue de juin 2016. Les noues dans la pente forestière et la retenue d'eau sur le plateau en lisière créées ont parfaitement joué leur rôle.

3. Adhésion de la commune des Molières

La loi récente sur la reconquête de la Biodiversité et son décret d'application permettent désormais l'intégration au Parc naturel régional de communes ayant appartenu au dernier périmètre de révision de la Charte, qui a été soumise à enquête publique en 2010.

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, article 48-8°53 alinéa 2, stipule en effet :

« Pour les Parcs naturels régionaux dont le classement ou le renouvellement de classement a été prononcé par décret avant la publication de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 ..., une commune ou des communes n'ayant pas approuvé la charte lors de la procédure... peuvent être classées dans les conditions fixées par le décret prévu au VII. Ce classement est prononcé par décret pour la durée de validité du classement du Parc naturel régional restant à courir, après avis du représentant de l'Etat dans la région, sur proposition du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc, après délibération de la ou des communes concernées portant approbation de la charte, notamment au regard de la qualité patrimoniale du territoire concerné, de la cohérence avec le périmètre classé et de la détermination des collectivités territoriales... sans qu'il soit besoin de procéder ni à l'enquête publique, ni aux consultations préalables prévues à l'occasion du classement initial et de son renouvellement ».

De même cette loi modifie l'article L. 333-1 du code de l'Environnement : *« La Charte est adoptée par décret portant classement ou renouvellement du classement en parc naturel régional, pour une durée de quinze ans, du territoire des communes comprises dans le périmètre de classement ou de renouvellement de classement approuvé par la Région. »*

La commune des Molières a délibéré dans ce sens le 2 octobre dernier. Le Comité syndical délibère à son tour et accepte la demande d'adhésion de la commune et autorise le Président à transmettre cette délibération au Conseil régional d'Ile-de-France. Il appartiendra ensuite à la Région Ile-de-France de consulter les services du ministère sur la pertinence du nouveau périmètre et de saisir officiellement pour avis le Préfet d'Ile-de-France avant de transmettre la demande au ministère pour la publication d'un décret modificatif.

4. Futur Contrat de Parc : Etat d'avancement

M. Vandewalle se réjouit que l'on en ait fini avec la période provisoire très longue, plus de 4 ans, qui obérait l'activité du Parc. La Région Ile-de-France a adopté une délibération cadre. Elle travaille à la mise en place de contrats de Parc qui seront votés en janvier 2018.

La Présidente de la Région souhaite par ailleurs la tenue d'une grande réunion avec les élus du territoire afin de présenter les dispositifs régionaux et l'accompagnement que peut prodiguer le Parc naturel.

Le prochain contrat ne sera plus quadripartite mais tripartite, dans la mesure où les départements ne seront plus signataires. Le Président n'a pu que constater des difficultés répétées de gestion du fait de différences d'appréciation entre départements et régions sur le niveau de soutien accordé aux PNR. Les départements ont connu des contraintes financières élevées qui les ont conduits à réduire leurs concours aux parcs naturels ; dans le même temps, leurs compétences étaient redéfinies dans le cadre des réformes territoriales.

Il est probable que le Parc signe des conventions bilatérales avec les départements, c'est en tout cas le vœu formulé par le Président, ne serait-ce que pour faire vivre les équipements touristiques du Parc. Le département de l'Essonne souhaite continuer à soutenir le Parc. Le Président espère qu'il en sera de même du département des Yvelines.

Le prochain contrat de Parc comprendra 3 parties : frais de structure, actions socle, aides de droit commun.

Architecture du contrat de Parc 2018-2020			
soutien au fonctionnement du Parc (frais de structure)	3 366 423 €		
soutien aux actions SOCLE (priorités de la Charte)	4 019 900 €	dont fonctionnement	dont investissement
		1 143 344 €	2 876 556 €
montants DROIT COMMUN accordés au territoire du PNR et au syndicat mixte (priorités régionales et Charte)* *montants indicatifs minimum	4 783 333 €		
total	12 169 656 €		

Seuls les deux premiers volets seront financés par le CPER, la troisième partie le sera dans le cadre du budget ordinaire de la Région, par les différentes enveloppes sectorielles.

Cette architecture largement révisée par rapport au précédent contrat de Parc conduit le Parc à devenir le bras armé de la Région pour ses aides sectorielles en lien avec l'aménagement, l'énergie, les mobilités et l'environnement.

Le président anticipe également des redéploiements de compétence afin d'être plus ambitieux sur certains volets tels que l'énergie par exemple. Le Parc a beaucoup travaillé sur la rénovation énergétique, nous aimerions fédérer des initiatives collectives sur les énergies renouvelables. Nous souhaitons également être plus innovants encore sur le volet Mobilités.

5. Demande de participation statutaire aux communes

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité la reconduction de la participation statutaire pour 2018 des communes-membres du Parc. Les participations sont maintenues à 4,50 € par habitant, et à 1,13 € par habitant pour les Villes-Portes et Communes-Associées. Le Parc fera donc appel aux cotisations communales en début d'année dès les statistiques de population publiées.

6. Ligne de Trésorerie

Le Comité syndical autorise le Président à ouvrir une ligne de trésorerie pour une durée maximum d'un an, ceci pour éviter les à-coups en cas de retard de versements de subventions et des participations aux frais de structures des financeurs.

Après consultation de plusieurs organismes financiers, nous avons reçu, à ce jour, la réponse du Crédit Agricole (la solution la plus avantageuse sera retenue après d'autres consultations),

Détail de la proposition pour 200 000.00 € maximum sur un an.

- index : Euribor 1 mois, flooré à 0,00%
- taux : index Euribor 1 mois + 1,40%
- paiement des intérêts : trimestriellement
- base de calcul des intérêts : exacts sur 365.- appels de fonds : avec tirage minimum de 20.000 €
- date de valeur : valeur J si demande avant 10 heures sinon J+1
- mise à disposition des fonds : sous forme de virement
- remboursement : virement avec montant minimum de 20.000 €
- date de valeur : jour de réception des fonds au Crédit Agricole
- commission : 0,20%, facturée à la mise en place
- commission non utilisation : aucune

A titre indicatif, la valeur de l'index Euribor 1 mois était 0,373 % le 15 novembre 2017.

Il se peut cependant qu'en raison des efforts importants menés pour percevoir des recettes, cette ligne ne soit pas mobilisée.

7. Modification du Guide des Aides

Il était proposé d'ajouter un nouveau chapitre au Guide des Aides du Parc, intitulé « 15. Mobilité ». Au sein de ce chapitre, une première aide est proposée :

Aide à l'acquisition d'appui vélo pour les communes et les intercommunalités

Taux : 50%

Bénéficiaire : Collectivités

Aide maximum 300.00 € par appui vélo

Conditions spécifiques : Plafond de 300 € par appui-vélo, dans la limite de 10 appui-vélos par communes.

Mobilier d'appui-vélos respectant les prescriptions des fiches actions de l'espace public du Parc naturel. Mobilier artisanal ou particulièrement qualitatif (mobilier sur mesure, matériaux écologiques, projet à forte valeur paysagère, etc.), selon l'appréciation de la commission restreinte en charge de l'instruction des demandes.

Approbation préalable de la participation du PNR, sur demande écrite.

Les membres du Comité décident de reporter cette décision à un prochain Comité syndical car cette aide d'un montant plancher trop faible crée beaucoup de travail administratif pour un soutien somme toute minime.

8. Approbation de l'attribution d'une Délégation de Service Public à la société ECOX pour la gestion de l'exploitation de la Maison de l'Eco-mobilité

Dans le cadre du projet de Maison d'Eco-mobilité et du tourisme, les membres du comité syndical approuvent l'avis favorable rendu par la Commission Consultative des services publics locaux du 7 novembre dernier, concernant l'attribution de la Délégation de Service public à la société Ecox pour la gestion de l'exploitation de la maison de l'Ecomobilité.

La société Ecox est la seule entreprise à avoir candidaté (malgré le retrait du dossier par 13 entreprises sur la plateforme), son offre est en adéquation avec le projet et respecte les conditions de service public telles qu'énoncées dans l'avis de concession.

La future société proposera :

Modalité de fonctionnement du futur équipement

Nous envisageons une ouverture 7j/7 avec des horaires variables en fonction du jour de la semaine, en privilégiant l'ouverture le mercredi, samedi et dimanche.

1 gérant et 1 technicien seront dédiés à la maison de l'éco-mobilité à plein temps. Ils seront chargés de :

- Accueillir, conseiller et orienter les visiteurs dans le choix d'un déplacement doux, à la location de vélos, de VAE ou de voitures électriques et les informer sur les différents services de mobilité présents sur le territoire.
- Assurer le SAV et les réparations de tous types de vélos
- Entretien et maintenir en parfait état de fonctionnement la maison de l'éco-mobilité
- Participer et assurer un support à toutes les manifestations organisées par le PNR ou ses partenaires comme nous le faisons depuis 2 ans sur la Jean Racine.

Accueillir et informer les touristes en complément du bureau de l'office de tourisme

Au total, 57 vélos seront mis à la disposition des clients de la maison de l'éco-mobilité :

- 20 vélos classiques
- 30 V.A.E
- 7 V.T.T.A.E

Les tarifs de la location seront les suivants et seront confirmés lors de la signature du contrat de DSP

- | | | | |
|--------------------|---------|---------|-----------|
| • Vélo classique ; | 12€/j | 30€/sem | 70€/mois |
| • V.A.E : | 20€/j | 50€/sem | 100€/mois |
| • V.T.T.A.E : | 39€/ ½j | 69€/j | 119€/ WE |

Les 6 carroussels comme solution de parking à vélos.

60 places de parking au total

- 45 pour les vélos de location
- 15 destinés à la location pour les particuliers, usagers du RER dont 5 pour les personnes ayant pris RDV à l'atelier pour l'entretien de leur vélo.

Les tarifs de la location de parking seront les suivants :

2€/j	5€/sem	15€/mois	100€/année
------	--------	----------	------------

Le président rappelle les étapes très longues du processus qui aboutissent enfin à la construction de la maison de l'Eco-mobilité dont les travaux ont commencé en novembre.

L'entreprise sélectionnée a fait état d'un business plan crédible. Il s'agit d'un vrai professionnel du vélo électrique. L'ouverture est prévue à l'été prochain. Surtout, point primordial, une connexion avec le pass navigo sera possible pour déposer son vélo le matin et le reprendre le soir.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité l'attribution de la délégation de service public à l'entreprise ECOX.

9. Candidature commune PNR – Bergerie Nationale au Programme National de l'Alimentation (PNA) 2017

Dans le cadre de l'appel à projets du Programme National de l'Alimentation (PNA), le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et la Bergerie Nationale ont déposé une candidature le 24 novembre dernier pour mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Ce PAT débutera par un diagnostic du système alimentaire territorial puis sera formalisé par un plan d'actions précisant les enjeux, les objectifs mais aussi l'implication des acteurs territoriaux. Le projet se déroulera sur une période de 24 mois.

Cout total de l'opération pour le PNR : 39 265,40 €

- Demande de subvention auprès du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de l'ADEME : 27 485, 78 €
- Autofinancement PNR : 11 779,62 €

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la candidature du Parc avec la Bergerie Nationale pour un Projet Alimentaire Territorial, autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de l'ADEME.

10. Demande de subvention complémentaire à l'AESN pour la maîtrise d'œuvre du projet de rétablissement de la continuité de la Mérantaise au moulin d'Ors à Châteaufort.

Afin de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre sur le site du moulin d'Ors, le Parc sollicite une subvention auprès de l'AESN à hauteur de 80%, pour un montant estimatif établi à 45 000 € HT.

Le Comité syndical autorise le Président à solliciter cette subvention et à signer la convention financière correspondante.

11. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie « Equipe Rivières et Zones humides 2018 »

Le Parc naturel régional sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à hauteur de 50% pour la cellule de techniciens rivières (2 emplois temps plein) et à hauteur de 80% pour la cellule de techniciens zones humides (1 emploi temps plein). Le Comité syndical autorise le Président à valider ces démarches et à solliciter le financement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

12. Participation à l'appel à initiatives « Education au changement climatique – EAU HE ! CLIMAT »

L'Agence de l'Eau a lancé un appel à initiatives afin d'accompagner les acteurs du bassin dans la mise en œuvre d'actions éducatives. Le Parc et le CEZ de la Bergerie Nationale souhaitent proposer un projet portant sur l'organisation d'un cycle de rencontres Eau&Climat à l'attention des agriculteurs du territoire.

Le Comité syndical valide la participation du Parc à cet appel à projets, autorise le Président à signer la convention avec la Bergerie Nationale et à solliciter la subvention au taux maximum de 80% pour ce projet dont le budget a été estimé à 19 565 € TCC.

Un membre du comité syndical pose la question du soutien que le Parc peut apporter à la réalisation des PCET des intercommunalités. Une convention est bien en cours de discussion entre la CCHVC, l'ALEC et le Parc qui devrait aboutir à un concours accordé à la communauté de communes.

13. Représentations extérieures

Suite à la démission de Mme LAPLAGNE du Conseil municipal du Mesnil-Saint-Denis, il nous faut la remplacer au sein de la Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette pour laquelle elle représentait le Parc (collège des élus).

Faute de candidat, ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain Comité.

14. Proposition de convention pour le financement d'outils cartographiques en ligne à l'échelle des 4 PNR franciliens

Les missions « SIG » des 4 PNR franciliens ont pris l'habitude de collaborer ensemble depuis longtemps. Les conventions d'échanges de données avec les organismes publics sont communes, les acquisitions de données mutualisées.

Pour répondre aux obligations de diffusion des données de la directive européenne *Inspire* ainsi qu'au souhait des acteurs du territoire d'accéder plus aisément aux données environnementales et patrimoniales disponibles, les 4 PNR franciliens ont souhaité la mise en place d'un serveur Web commun d'outils cartographiques.

Ce SIG en ligne va permettre la publication de cartes et d'analyses thématiques ainsi que le développement d'outils propres aux métiers des PNR. Un travail de mutualisation et de mise en ligne de l'inventaire du patrimoine bâti des 4 PNR a notamment été réalisé en 2016 grâce au logiciel DynMap/GEO mis à disposition par le PNR d'Oise Pays-de-France.

Aujourd'hui, des développements sont en cours pour la mise en place de l'application de gestion et valorisation des itinéraires de randonnées GeoTrek. Enfin, un outil de téléchargement des données géographiques et de catalogage, GeoNetwork, a été déployé et est en cours de renseignement. En plus de la mutualisation des moyens financiers et humains, ces outils en ligne communs amélioreront la visibilité des PNR à l'échelle régionale et permettront une meilleure diffusion des connaissances.

Pour aller plus loin, il est nécessaire d'assurer le financement des dépenses de fonctionnement liées au serveur et à sa maintenance et de faire l'acquisition du logiciel DynMap/GEO pour les 3 autres Parcs franciliens. Un projet de convention entre les 4 PNR a donc été rédigé afin d'équilibrer les dépenses de chaque Parc dans ce projet et de formaliser les modalités de ce partenariat.

Pour le PNR de Chevreuse, la convention prévoit les dépenses suivantes :

D'ici fin 2018 :

- 5 750 € HT de fonctionnement (1 an d'hébergement et 6 mois de maintenance)
- 7 583 € HT d'investissement (acquisition de DynMap/GEO) – Imputation prévue sur l'opération 907 (BP 2017)

A partir de 2019 :

- 4 202 € HT de fonctionnement annuel pour la maintenance de tous les matériels et logiciels.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer cette convention.

15. Convention avec GRDF pour les données du réseau sur le territoire

Dans le cadre de l'étude pour le développement de la méthanisation, le Parc et GrDF conventionnent afin de définir les possibilités d'injection de biométhane dans le réseau sur le territoire du PNR.

Madame Von Euw souligne les difficultés rencontrées en termes d'acceptabilité sociale de ce type de projet. Les habitants n'y sont pas franchement favorables. Il faut réaliser un vrai travail de conviction. L'Ile-de-France est plutôt en retard de ce point de vue.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer cette convention.

16. Convention avec le CIG : mission de conseil en contrats publics

Il s'agit de renouveler la convention passée avec le Centre interdépartemental de Gestion concernant la mission de conseil en contrats publics. L'assistance du CIG est utile aux services, essentiellement sur la rédaction et la relecture des pièces administratives. En cas d'intervention, le coût horaire est de 63,50 €.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, autorisent le Président à signer cette convention.

17. Modification du tableau des effectifs

Karine LEFEBVRE, chargées d'études « qualités des eaux » au sein de la mission *Nature et Environnement*, ayant obtenu son concours d'Ingénieur catégorie A, les membres du Comité syndical décident d'ouvrir un poste d'ingénieur et de placer Mme Karine LEFEBVRE, chargée d'études « Hydrologie » en position d'ingénieur stagiaire sur ce poste et de supprimer le poste de chargée d'études non titulaire du tableau des effectifs.

18. Point d'étape : Bilan du Petit Moulin des Vaux de Cernay après

Le Petit Moulin a ouvert il y a maintenant un peu plus d'un an. M. Poulon, Président de la Commission Tourisme souhaite présenter un premier bilan sur le fonctionnement de cet équipement du Parc naturel. La présentation aborde les différents partenariats qui ont été mis en place avec les acteurs du tourisme depuis son ouverture, un bilan de la fréquentation, de la boutique du Petit Moulin, ainsi que la programmation culturelle et événementielle de 2017 et les propositions pour 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Comité syndical

Bilan 2017 Petit Moulin des Vaux de Cernay



12 décembre 2017

Les premières actions

- Promouvoir l'équipement auprès de **professionnels du tourisme** du Parc (organisation de 2 matinées découverte à destination des sites touristiques, offices de tourisme, hébergeurs et autres prestataires)
- Elaboration de **l'offre à destination des groupes**
 - création des balades découvertes avec les Guides de Parc
(Balade découverte du site des Vaux de Cernay, Sur les pas des Peintres paysagistes, Balade des Moulins)
 - mise en ligne **d'un formulaire de demande de devis** en ligne sur le site du Parc.
 - mise en place des **partenariats** avec les acteurs touristiques

1) **sites touristiques** : Breteuil, Abbaye, Maison Elsa Triolet Aragon, Musée Devos, et à venir pour la saison 2018 : Saint Jean de Beauregard et la Chapelle.

2) **restaurateurs** (Ferme du Bout des Près, Salons Léopold, crêperie Cavrosa, Centre des séminaires de Port-Royal)

3) **Offices de tourisme** Rambouillet et Bougival (*en cours de construction*)

- Opération spéciale de lancement : diffusion de **bons de réduction** pour l'entrée au Petit Moulin (château de la Madeleine, Offices de Tourisme (20) Parc et Hors-Parc : Orsay, St Rémy, Chevreuse, Rambouillet, St Arnould, Dourdan, Limours)



Communication et promotion

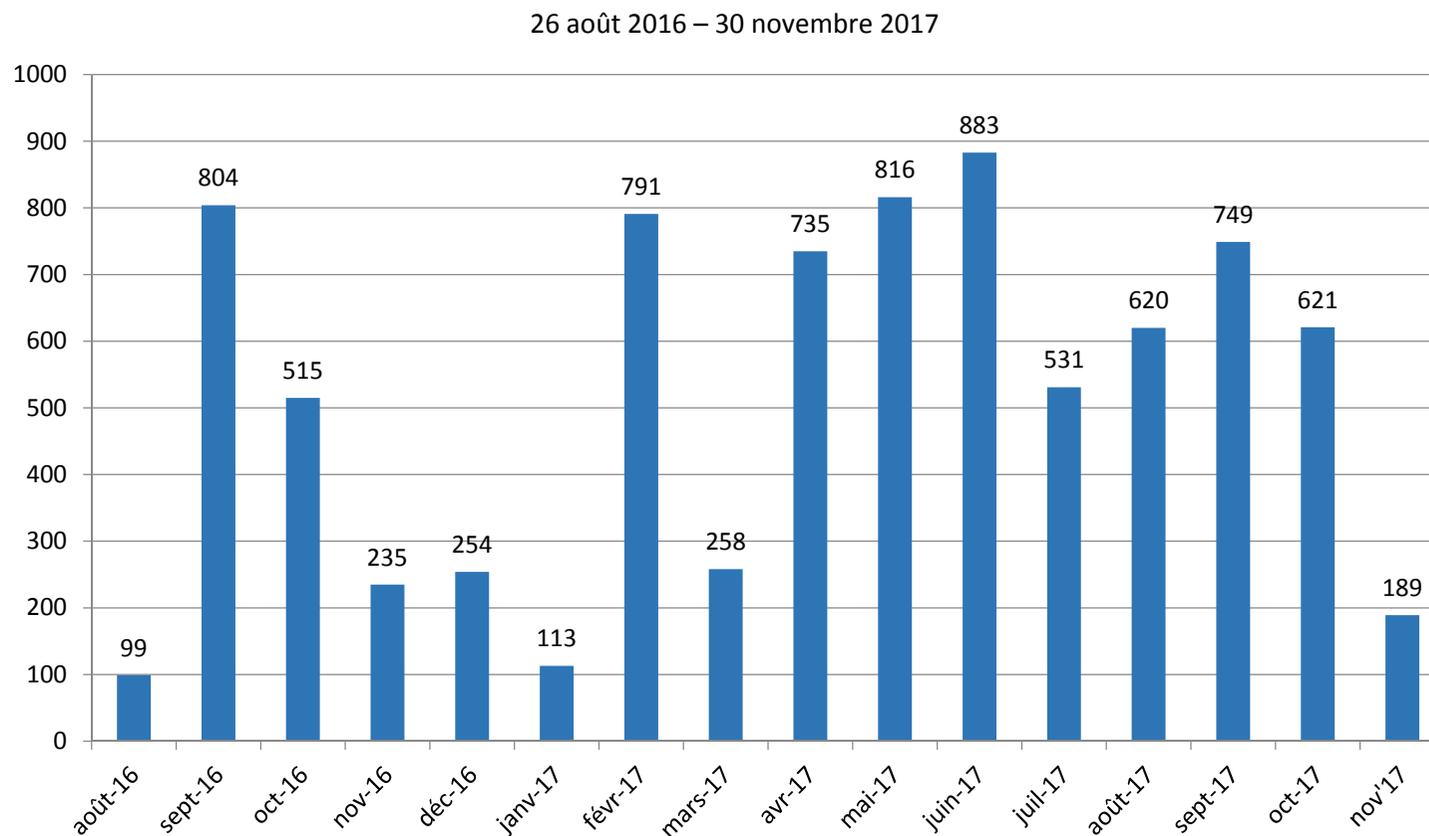
- Création du **document d'appel** Petit Moulin (2 éditions)
- Création de la Page **Facebook, Instagram** du Petit Moulin (une publication par semaine, plus en période d'animations ou de vacances scolaires)
- Présence sur les **sites institutionnels** (CRT-YT- Offices de Tourisme)
- **Affiches** d'ouverture (51 communes du Parc, OT, communes Hors-Parc)
- **Calicot – kakémono** (Mesnil St-Denis, Cernay-la-Ville, Essarts-le Roi, Chevreuse, Meré, Saint-Jean Beaugard, Galluis)



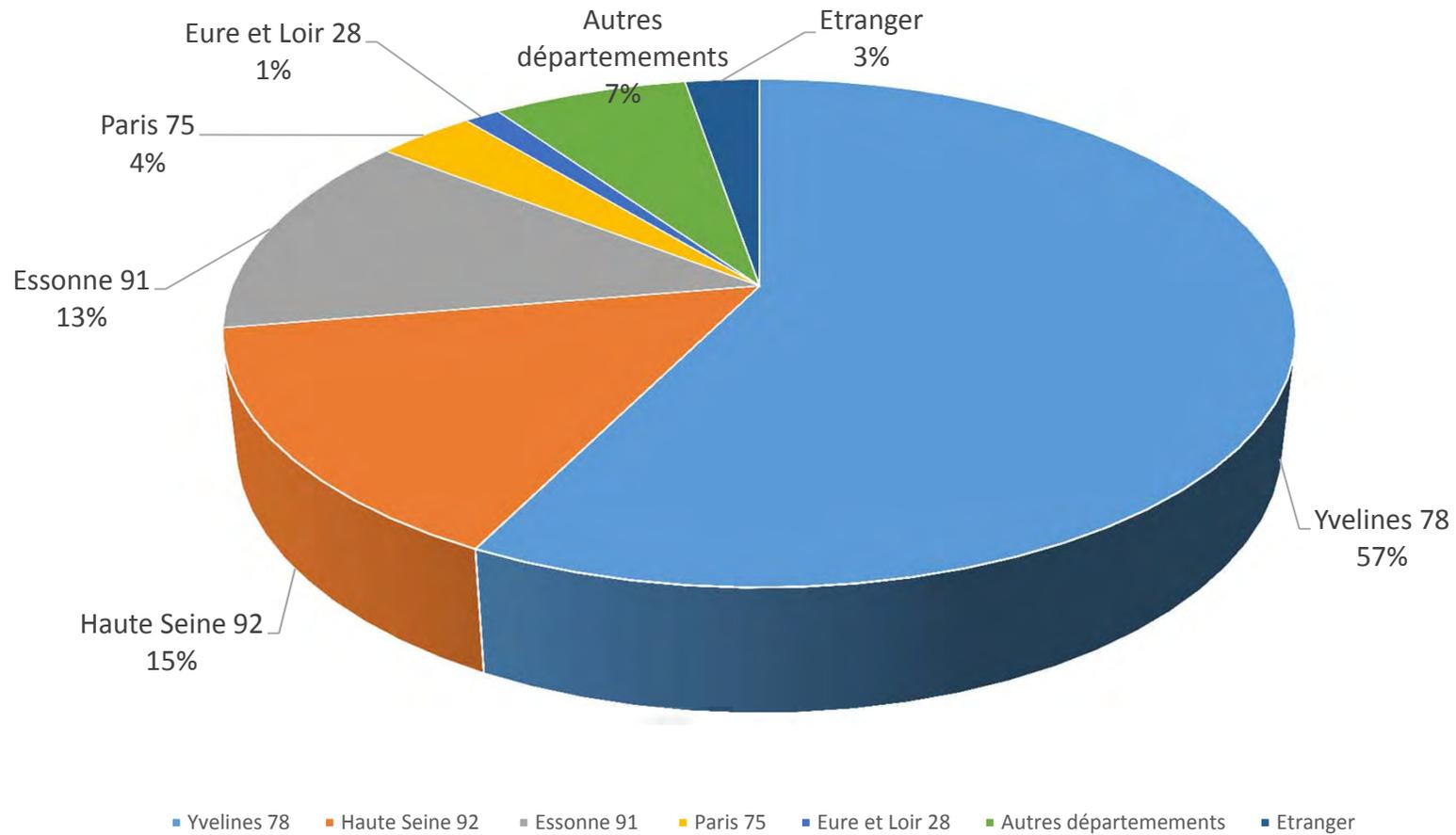
- Affichage sur les **panneaux lumineux** des communes
- **Les Salons** : Destinations Nature au mois de mars Porte de Versailles, Culture au Quai (La Villette), 50 ans des Parcs à Bercy Village

Petit Moulin : quelques chiffres

- Depuis l'ouverture fin août jusqu'à la fin novembre 2017 (15 mois d'activité) nous avons accueilli **8 212 visiteurs**

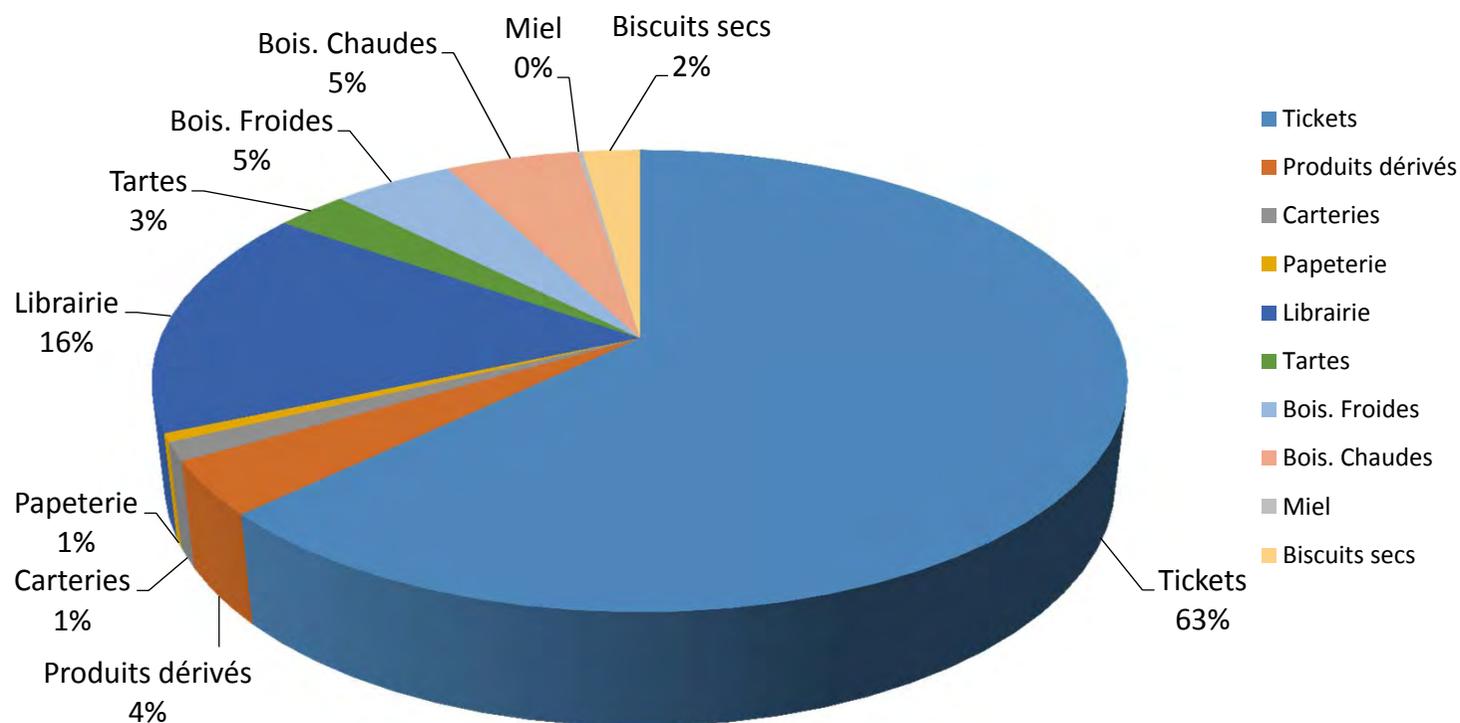


Origine géographique des visiteurs



Recettes

- Chiffres d'affaires depuis l'ouverture (au 30/11/2017) : **36 024,40 €**



La programmation culturelle et événementielle

- En lien avec les **multiples dimensions du paysage** accidenté exceptionnel :
 - Formation du paysage à travers la mise en valeur de **l'exception géologique** du site.
 - Evolution du paysage au cours du temps à travers la présentation du patrimoine hydraulique (la chaîne **des moulins**), mais également exception botanique du site (classé ENS).
 - Représentation du paysage à travers l'évocation de la **colonie des peintres** paysagistes de Cernay du XIXe siècle.

- **Cette programmation cherche à toucher des publics variés :**
 - Grand public
 - Public familial
 - Enfants

Les événementiels

- Partenariat APEVDC/PETIT MOULIN :
« L'art en vallée de Chevreuse du XIXème siècle à nos jours »

Exposition Hommage au peintre paysagiste

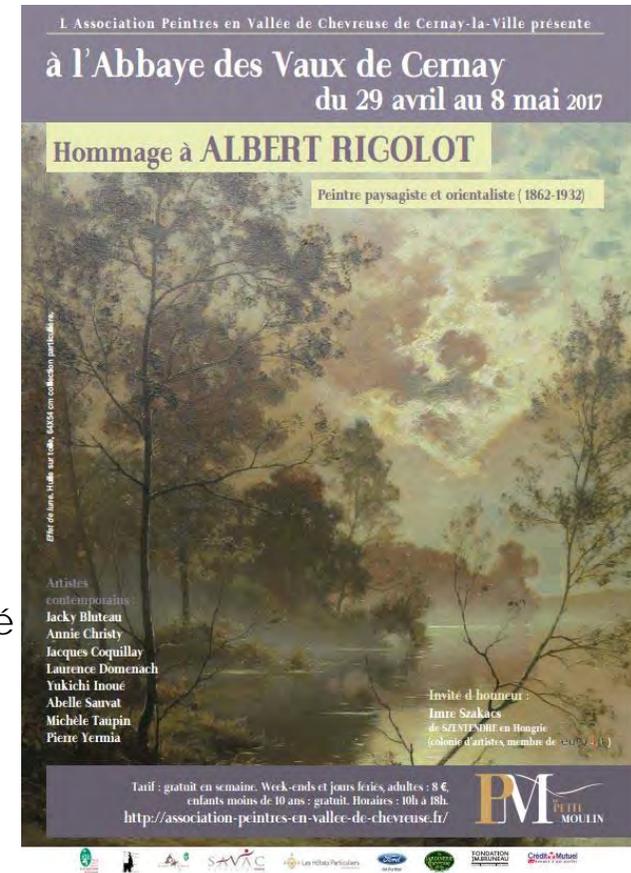
ALBERT RIGOLOT (1862-1932) peintre paysagiste et orientaliste
À l'abbaye des Vaux de Cernay du 29 avril au 8 mai 2017

Près d'une **centaine des tableaux présentés** dont plus de moitié provenait de collections privées des descendants de l'artiste qui habitent à Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

- plus de **1600 personnes accueillis** sur 10 jours.
- **237 enfants** des écoles du Parc ont visité l'exposition et le Petit Moulin.

Objectif : cette 1ère opération à l'échelle du site avait pour objet d'accroître la notoriété du Petit Moulin, de reconnecter l'Abbaye à l'ensemble du site.

Les **autres partenaires** : la mairie de Cernay, la SAVAC, l'Abbaye, le Crédit Mutuel



Les événementiels

Pique-nique des peintres paysagistes

Le 14 mai 2017

- Intervention de la **compagnie professionnelle** ACTA FABULA (avec 8 comédiens)
- Partenariat avec l'APEVDC (mobilisation des adhérents, peintres)
- Partenariat avec la mairie de Cernay-la-Ville (la partie technique)

Objectif : faire revivre l'époque des peintres paysagistes, valoriser l'histoire locale

Plus de 300 personnes accueillis principalement dans l'après-midi

+

Moment forts : déjeuner convivial malgré le mauvais temps (pique-nique, bal, saynètes.

Saynètes théâtralisées (écriture de qualité)

Un moment très convivial partagé avec les visiteurs et la compagnie.

-

Mauvais temps

Communication à renforcer

Pique-nique des Peintres paysagistes

Dimanche 14 mai

CRATUIT

Venez avec votre pique-nique «déjeuner sur l'herbe» dans Les Vaux de Cernay, comme au temps des peintres paysagistes !

Animations de 11h à 17h :
personnages costumés, saynètes de l'époque,
peintres peignant sur le motif, jeux d'autrefois pour petits et grands,
photographe 1900.

PM Petit Moulin
01 30 88 70 86 petitmoulin@parc-naturel-chevreuse.fr
3 route des cascades 78720 Cernay-La-Ville

Parc Naturel
de la Chevreuse
de France

Animations proposées :

Personnages costumés (comédiens, équipe du PM, membre de l'APEVDC)



Saynètes de l'époque théâtralisées jouées par les comédiens

jeune peintre paysagiste
Achille



Excursionnistes avec Léon Duvauchel



L'aubergiste du rendez-vous des artistes
(lavandières)



Bal participatif devant le Petit Moulin



Peintres peignant sur le motif



Jeux d'autrefois



Photographe 1900



Les événementiels

- **Journées du Patrimoine du Pays et des Moulins**

Les 17 et 18 juin 2017

Visite gratuite du Petit Moulin, balade ludique sur la découverte des moulins

315 personnes accueillis

- **Journées du Patrimoine**

Les 16 et 17 septembre 2017

Visite gratuite du Petit Moulin, visites guidées du musée, Balade découverte sur le peintres paysagistes

400 personnes accueillis



Conférences et visites guidées

- Cycle des conférences sur l'histoire de l'art au XIXe siècle et la peinture de plein air avec Aurélie Erlich

Afin de donner des clefs de compréhension sur le contexte de l'histoire de l'art au XIXème siècle et l'arrivée du paysage en tant que sujet, un cycle de 4 conférences sera proposé

- 1) Le chemin de fer et le développement touristique en Vallée de Chevreuse
- 2) Une question de paysage : l'évolution de la vision du paysage par les artistes
- 3) Etre peintre paysagiste au XIXème siècle : l'émergence de la peinture en plein air
- 4) Les Salons de peinture au XIXème siècle : la réception de la peinture de paysage

-Cycle des conférences sur l'histoire de la Colonie des peintres paysagistes de Cernay avec l'APEVDC

Valorisation du savoir des historiens et d'associations locales sur l'histoire de la Colonie des peintres paysagistes de Cernay

- 1) La colonie des Peintres de Cernay: leurs origines, les 3 générations de peintres
- 2) Les peintres américains à Cernay
- 3) Les auberges à Cernay au XIXème siècle
- 4) Le chef de fil de la colonie : Léon Germain Pelouse

- Conférences sur la Géologie et géomorphologie des Vaux-de-Cernay avec François Bétard (membre du conseil scientifique du Petit Moulin

- Visite guidée du musée à destination des individuels et groupes par l'équipe du Petit Moulin

Animations ludiques et artistiques à destination des enfants

Ateliers créatifs sur la thématique des peintres avec Aurélie Erlich

- 1) **Drôle de carte postale** : création de carte postale à partir des paysages et métiers des cartes postale anciennes.
- 2) **Petits peintres en herbe**: les enfants travaillent sur le motif afin de recréer un paysage comme les premiers artistes de plein air du XIXème siècle.



EM PARC NATUREL

Contes de Noël

au Petit Moulin des Vaux de Cernay

Galettes et petits pots de beurre

*Un pinceau de miel et deux d'épingle, un rouleau de doux linon
Et deux pots de lait, font la meilleure galette qui soit.*

Dimanche 17 décembre à 15 h
Mercredi 20 décembre et
Vendredi 5 janvier 14h30

Un voyage drôle et poétique dans la forêt de Noël avec la conteuse Caroline Cilly.
Enfants à partir de 4 ans
Participation incluse dans le tarif d'entrée au Petit Moulin



Durée : 1 heure environ
Sur réservation uniquement : 01 30 88 70 86
ou petitmoulin@parc-naturel-chevreuse.fr

- Animations ludiques à l'occasion des fêtes :

Contes à l'occasion de Noël, Pâques, Chasse aux œufs.

Projets 2018

- **2^{ème} édition du Pique-nique des peintres paysagistes** : objectif accentuer la communication, associer des nouveaux partenaires à l'événement.
- Développer **l'accueil des scolaires**
- Développer les **balades contées** à destination des individuels et scolaires
- Doter le musée **d'un projet scientifique et culturel** avec lien avec le conseil scientifique du Petit Moulin.
- Développer une **application audioguide** pour le musée
- **Livret jeu** pour les enfants
- **EuroArt** : le projet culturel européen « Be an artist » réunissant les colonies d'artistes. La commune de Cernay-la-Ville sera le participant. Le PNR participera en tant que partenaire associé.

Les colonies participantes : Cernay-la-Ville et Moret-sur-Loing (France), Ahrenshoop (Allemagne), Kazimierz Dolny (Pologne), Nunspeet (Pays-Bas).

Idée de développement d'une application à destination des jeunes (12-17 ans), ainsi qu'un événement avec les artistes voyageurs en Europe évoquant l'époque du 19^{ème} siècle et le développement des mouvements artistiques en Europe à cette époque.

PM
LE
PETIT
MOULIN

